



SAINT ANDRE D'OLERARGUES



BULLETIN MUNICIPAL N° 17

Janvier- Juillet 2024

www.mairie-saintandredolerargues.fr

SOMMAIRE

Edito	2
Informations pratiques : artisans, numéros utiles, contacts associatifs, démarches administratives ...	4
Sécurité & Environnement	10
Risque incendie, OLD, réglementation en matière de feu	10
Redevance incitative, consigne de tri, enlèvement des conteneurs...	13
Vie du village	14
Etat civil	14
Vie du village	15
École	19
Travaux	22
Paroles aux associations	26
Un peu d'histoire	31

Edito du Maire

Juillet 2024

Chères Olérarguaises, Chers Olérarguais,

C'est fou comme le temps passe vite !!

En repensant aux différents évènements de ces six derniers mois, c'est toujours le même premier sentiment qui arrive ! Celui d'un rythme accéléré et d'une société et d'un fonctionnement administratif qui font que les journées sont bien remplies !

Les derniers mois ont été marqués aussi par une succession d'élections, européennes d'abord et législatives ensuite après la décision de dissolution de l'Assemblée nationale. Après la trêve estivale ponctuée par de superbes jeux olympiques, nous verrons la suite à la rentrée.

Heureusement ces journées sont remplies aussi par des moments de retrouvailles et de rencontres comme c'est le cas avec le repas des aînés, qui depuis plus de 30 ans se fait en commun avec les anciens de Saint Marcel de Careiret, offrant aux habitants une belle tradition et le maintien de liens solides.

Maintien des liens aussi à travers l'action des associations de notre commune. Que ce soit autour de jeux de cartes ou de pétanques, de dessins ou de peintures, de sports ou de méditation, de chasse, ou encore lors des différentes animations, festivités et bons repas qui jalonnent le calendrier de notre commune, l'essentiel est de se retrouver et de partager de bons moments. Tout ceci est possible grâce aux nombreux bénévoles de tout âge, merci à eux !

Liens constructifs également au sein de notre école entre les enseignants, élèves et parents, agents et municipalité. C'est ce qu'a tenu à souligner Christophe Mauny, le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) du Gard lors de sa visite au sein de notre école, dirigée par notre brillant directeur et enseignant Gaël Begaud et pour remettre officiellement le niveau le plus haut du label numérique, mettant ainsi à l'honneur une école rurale, certes, mais active et qui fonctionne bien.

Lors de la fête de l'école, c'est notre jeune enseignante Laurine Bréaud qui a pu apprécier durant 6 ans, les liens tissés au sein de l'école de Saint André. Jeune maman, Laurine s'est décidée à demander une mutation, obtenue dans une nouvelle école proche de son domicile et de sa famille, nous lui souhaitons une belle continuation.

Nous aurons le plaisir d'accueillir à la rentrée, un jeune enseignant Simon Coldefy, qui a déjà pu découvrir son nouveau cadre professionnel. Nous lui souhaitons également la bienvenue dans notre école où il sera assurément très vite adopté !

Un nouveau lien vous permettra de découvrir le site internet de la commune rénové. Accessible depuis quelques semaines sur internet, je vous invite à le découvrir.

Du nouveau également pour le restaurant l'Empreinte. Après 4 ans d'une première expérience en restauration qui s'est concrétisée par une belle renommée, Nicolas et Valentin ont souhaité tourner cette belle page et partir vers de nouveaux horizons.

Depuis le début de l'été, nous avons le plaisir de découvrir la nouvelle cuisine du chef Romuald Bompard, passionné et riche d'une expérience de 30 ans. Toujours basée sur des produits frais et locaux, Romuald propose une cuisine de qualité, à découvrir sans tarder !

La lecture de ce bulletin vous permettra de découvrir plus en détail ces moments forts de la vie de notre commune comme vous pourrez découvrir les différents petits travaux réalisés ou en cours, les activités de nos associations ou encore le petit retour dans l'histoire ancienne.

Avant de finir, mon petit clin d'œil ira à la jeunesse de notre commune et en particulier à Charlotte Brunel qui a remporté le 1^{er} prix en catégorie duo au Concours de la Confédération de danse organisé en mai dernier à Lyon ! Bravo !

Enfin, après un printemps pluvieux mais salubre, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter de profiter encore de nos belles journées d'été !

Et malgré un contexte socio-politique qui risque d'être chargé pour la rentrée, que celle-ci soit la meilleure possible pour les petits comme pour les grands !

Bonne lecture !

Nathalie Lacousse

INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE :

Téléphone : 04 66 79 08 03

Télécopie : 04 66 79 08 47

Email : mairie.saintandredolerargues@gmail.com

Site internet : www.mairie-saintandredolerargues.fr

Accueil Public :

Mardi : de 9h00 à 12h00

Vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Permanence téléphonique du secrétariat :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00 (sauf mercredi après-midi)

NUMÉROS D'URGENCE :

- Gendarmerie :

- ♦ Brigade de St Laurent la Vernède :
04 66 72 90 01

(Ouverte mardi et samedi de 9h et 12h)

- ♦ En dehors de ces horaires, contacter
la brigade d'Uzès : 04 66 22 54 66

- **Police** 17
- **SAMU** 15
- **SAMU Social** 115
- **Pompiers** 18
- **N° d'urgence européen** 112
- **Numéro d'appel pour les** 114

personnes avec des difficultés à entendre ou à parler :

(Composer le « 114 » dans la fonction
SMS/message de votre téléphone
accompagné de votre message
d'urgence).

www.urgence.114.fr

- **Violences Femmes Info :** 3919

Appel gratuit depuis un téléphone fixe ou
mobile, du lundi au samedi de 9h à 19h

- **Centre Hospitalier de
Bagnols/Cèze :** 04 66 79 10 11

- **Centre antipoison :** 04 91 75 25 25

- **Pharmacie de garde :** 32 37

CONTACTS OU NUMEROS UTILES :

- **EDF :** Coupure/panne : 0 800 47 33 33

- **VEOLIA :** gestionnaire du réseau AEP : 0 969 329 328

- **ORANGE :** 3900 (particuliers) ou 3901 (professionnels)

- **ENEDIS :** Si coupure prolongée, situation dangereuse
(particuliers et pros) ou projets de raccordement :
Tel : 09 72 67 50 30 (du lundi au vendredi de 8h à 17h).

- **Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien :**
1717, Route d'Avignon. 30200 Bagnols/Cèze
Tél : 04 66 79 01 02

- **Préfecture du Gard :**
10, avenue Feuchères. 30 000 Nîmes
Tél : 0466 36 40 40
Courriel : prefecture@gard.gouv.fr

- **Conseil Départemental du Gard :** www.gard.fr
À Nîmes : Hôtel du Département Rue Guillemette :
04 66 76 76 76

Bagnols/Cèze : 2, place S. Allende :

- Centre Médico-social : 04 66 33 30 00
- Antenne Conseil départemental : 04 66 33 30 70
- Unité territoriale (Routes) : 04 66 39 66 39

Situation des routes du Gard : www.inforoutes30.fr

DÉCHETTERIE :

A St Marcel de Careiret - Croisement RD9 / RD6.

Horaires : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8h à 11h50 et de 14h à 16h50

Et samedi de 8h à 11h50 et de 13h à 16h50

(Fermeture le mercredi et les jours fériés)

RAMASSAGES des ORDURES MÉNAGÈRES :

- **Ordures Ménagères** (poubelles noires, à sortir la veille, poignée tournée vers la voie) :

Mardi matin à partir de 6h30

- **Déchets recyclables, emballages** (sacs jaunes à sortir seulement la veille au soir) :

Mercredi matin : à partir de 6h30

INFORMATIONS PRATIQUES (suite)

PRODUCTEURS LOCAUX

✓ **CELLIER « TERRES D'AÏEUX »**

Cave Coopérative de St Marcel de Careiret et St André d'Olérargues
Croisement Route de St
André RD23/RD6 à St Marcel de Careiret.

Tél 04 66 39 93 84 – 06 23 42 19 11
terre-aieux@orange.fr-
<https://www.facebook.com/p/Caveau-Terres-dAieux>

✓ **DOMAINE ALGAL**

Producteur de Spiruline
La Fumade – Tel : 04 66 82 62 75
Email : domainealgal@gmail.com
<http://www.spirulinealaferme.com>

✓ **DOMAINE DU CHANOINE RAMBERT**

Producteur de vins et de légumes
RD 143- La Bégude Tel : 04 66 79 01 74
Site : <http://chanoine.rambert.free.fr>

✓ **LE MIEL D'EZECHIEL**

Producteur de miel
La Fumade – 06 60 26 08 74

✓ **LES AGNEAUX DE FABIEN**

Elevage agneaux
(Vente en caissette à la ferme)
RD 23-Près de malons - 06 74 40 56 91
bouchet.fabien@hotmail.fr

✓ **MANADE DU JONCAS**

Vente directe de viande
Tel : 04 66 89 30 42 / 06 76 59 76 88
manadedujoncas@gmail.com
www.manadedujoncas.com

✓ **LES TERRINES VEGETALES DE KARINE**

Production de terrines végétales
06 41 06 46 99
lesterrinesvegetales@gmail.com

✓ **MURIEL PRADIER**

Vente de légumes, œufs et poulets
4135 Route de Christol – 04 66 89 48 24

GITES et LOCATIONS SAISONNIERES

✓ **Un grand choix d'hébergements**

Voir sur le site Mairie -onglet « Tourisme »
www.mairie-saintandredolerargues.fr

Les personnes non référencées ici et désirant l'être, ainsi que les personnes désirant modifier ou supprimer ce référencement doivent s'adresser à la mairie
Adresse-E-Mail:
mairie.saintandredolerargues@gmail.com

ARTISANS/PROFESSIONS LIBÉRALES

Construction - Bâtiments

- ✓ **SABER**-Bergerie de la Route - 04 66 79 09 34
- ✓ **DELACROIX J-Denis** -Les Près -04 30 39 65 49/06 14 92 01 12

Electricité

- ✓ **ABC Electrique** - Les Fabrègues- 06 81 06 62 84
- ✓ **RICCI Frères Electricité** – Mas de Blanquet- 04 66 33 75 69

Peinture

- ✓ **CAMP Benoît** - La Cabane - 06 64 12 56 70

Plomberie/Climatisation

- ✓ **VIDAL Jérôme** – La Cadinière –06 98 80 93 07
jv.entreprise30@gmail.com

Entretien élagage

- ✓ **PRADE Lionel** - Mas Sellier - 04 66 79 05 29/06 71 62 87 75

Diagnostics habitations

- ✓ **SPDI : Diagnostic Immobilier- PRADE Samuel**
Les Pièces Longues - 06 08 88 42 83

Pièces et réparations composites

- ✓ **POLYPLAN AERO -Vincent LABROUVE** -Mas de Christol
06 61 89 53 41

Activités photographiques

- ✓ **Soc. CHRYSALIDE- MICHEL Bernard** - Plaine de Molières
04 66 79 08 38

Infirmière/infirmier

- ✓ **GALON Lilian** - St Marcel de Careiret -06 30 76 91 75

Praticienne en énergétique - Psychomotricienne

- ✓ **Un temps pour soi - CAULET Pascale**
Traverse du Mas de Sellier - 06 69 74 64 63. tao.atelier@yahoo.fr

Praticienne en massage – Soins énergétiques à distance

- ✓ **PRADE Sylvie** – Sylvie massages– 425 Chemin du Vaquier
06-87-47-91-41– massagesdesylvie@gmail.com

Véhicule Transport avec Chauffeur

- ✓ **JessiJo VTC** – Saint André d'Olérargues – 06.01.98.89.44 ou
06.48.06.32.94. - jessijo.vtc@gmail.com

RESTAURATION

✓ **L'EMPREINTE Restaurant**

160, Av des Lavandières – 06 15 38 28 13
<https://www.facebook.com/Lempreinte-Restaurant-100631848174403>

✓ **La Manade du JONCAS**

Restauration de groupe sur réservation
Produits de la ferme - Animations taurines (l'été)
Tél : 04 66 89 30 42 ou 06 76 59 76 88
manadedujoncas@gmail.com
Site : <http://www.manadedujoncas.com>

✓ **Camion à pizza « DROIT AU FOUR »**

Le lundi soir à partir de 18h (devant le lavoir)
Commande au 06.61.74.73.34

INFORMATIONS PRATIQUES (suite)

CONTACTS ASSOCIATIONS

◆ CLUB "CEUX DU REFREGOUN"

- Président : Patrick MILOT– ceuxdurefregoun@aol.com
- Activité principale : Réunion des aînés, les mardis 14h30-18h (salle communale).
- Repas et visites touristiques périodiques.

◆ ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES ET AMIS DE L'ECOLE PUBLIQUE DE ST ANDRE D'OLERARGUES

- Présidente : Alicia MACCHIARELLA
- Activité principale : aide logistique et organisation de manifestations en soutien à l'école publique.
- Ventes de gâteaux, ventes de fleurs et plantes, divers repas sur la place du village.

◆ COMITE DES FETES ET DE JUMELAGE « LOU LAVANDIN »

- Présidente : Chrystelle BROUILLET - loulavandin@yahoo.fr
- Activités principales : festivités et animations des fêtes du village et du jumelage.
- Repas annuel du 08 mai
- Repas et bal du 14 juillet
- Fête votive : dernier week-end complet de juillet
- Soupe aux pois et jambons : 3eme samedi de septembre.
- Loto courant décembre

◆ SOCIETE DE CHASSE « LA DIANE OLERARGUAISE »

- Président : Anthony PASQUETTI
- Activité principale : gestion de la chasse sur le territoire communal.

◆ ASSOCIATION « L'OLERARTGUAISE »

- Présidente : Anne ODE – lolerartguaise30@gmail.com
- Activité principale : promouvoir la culture et l'art à travers la mise en place d'ateliers artistiques pour les enfants et les adultes.
- Cours les mercredis matin et après-midi de 14 à 18 h.

◆ ASSOCIATION « ALPHA »

- Présidente : Nelly CHAYNE
- Activités principales : Favoriser et promouvoir le bien-être par la pratique du Yoga (lundi soir) et du Qi Gong (mercredi et jeudi soir).

◆ ASSOCIATION NIOFAR

- Présidente : Caroline MBAYE
- Activités principales : Développer les échanges entre la France et le Sénégal

INFORMATIONS PRATIQUES (suite)

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

RECENSEMENT MILITAIRE (OU "RECENSEMENT CITOYEN")

Tout jeune Français qui a 16 ans doit se faire recenser. Une fois cette obligation accomplie, le jeune reçoit une attestation de recensement, elle est **indispensable** pour **s'inscrire aux concours et examens soumis au contrôle de l'autorité publique** (permis de conduire, BEP, baccalauréat...)

En cas de perte ou de vol, il est possible de demander une attestation de situation administrative.

➤ **Quand ?**

Vous devez vous faire recenser entre le **jour de vos 16 ans** et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de votre anniversaire.

➤ **Où ?**

La démarche se fait à la mairie de la commune de votre domicile

➤ **Pourquoi ?**

Le recensement permet à l'administration :

- de vous convoquer à la journée défense et citoyenneté (JDC)
- de vous inscrire d'office sur les listes électorales quand vous atteignez l'âge de 18 ans.

➤ **Comment ?**

En fournissant une copie de la pièce d'identité de la personne concernée et du livret de famille.

Rappel

Il est possible de faire son recensement militaire jusqu'à l'âge de 25 ans.
La démarche à faire est la même que celle qui doit être faite à l'âge de 16 ans.

INFORMATIONS AIDE SOCIALE

Pour les personnes rencontrant des difficultés financières, la Mairie peut vous orienter sur les différents services sociaux pouvant vous apporter de l'aide (paiement de factures, électricité, eau, etc.) Le secrétariat de mairie ou Mme le Maire reste à votre écoute.

PAROLE AUX HABITANTS



Nous voulons donner la parole aux habitants du village. Alors si vous voulez partager une passion, un loisir, une activité, une œuvre... Envoyez un courrier ou mail en mairie.
Nous vous ferons une petite place dans le bulletin !

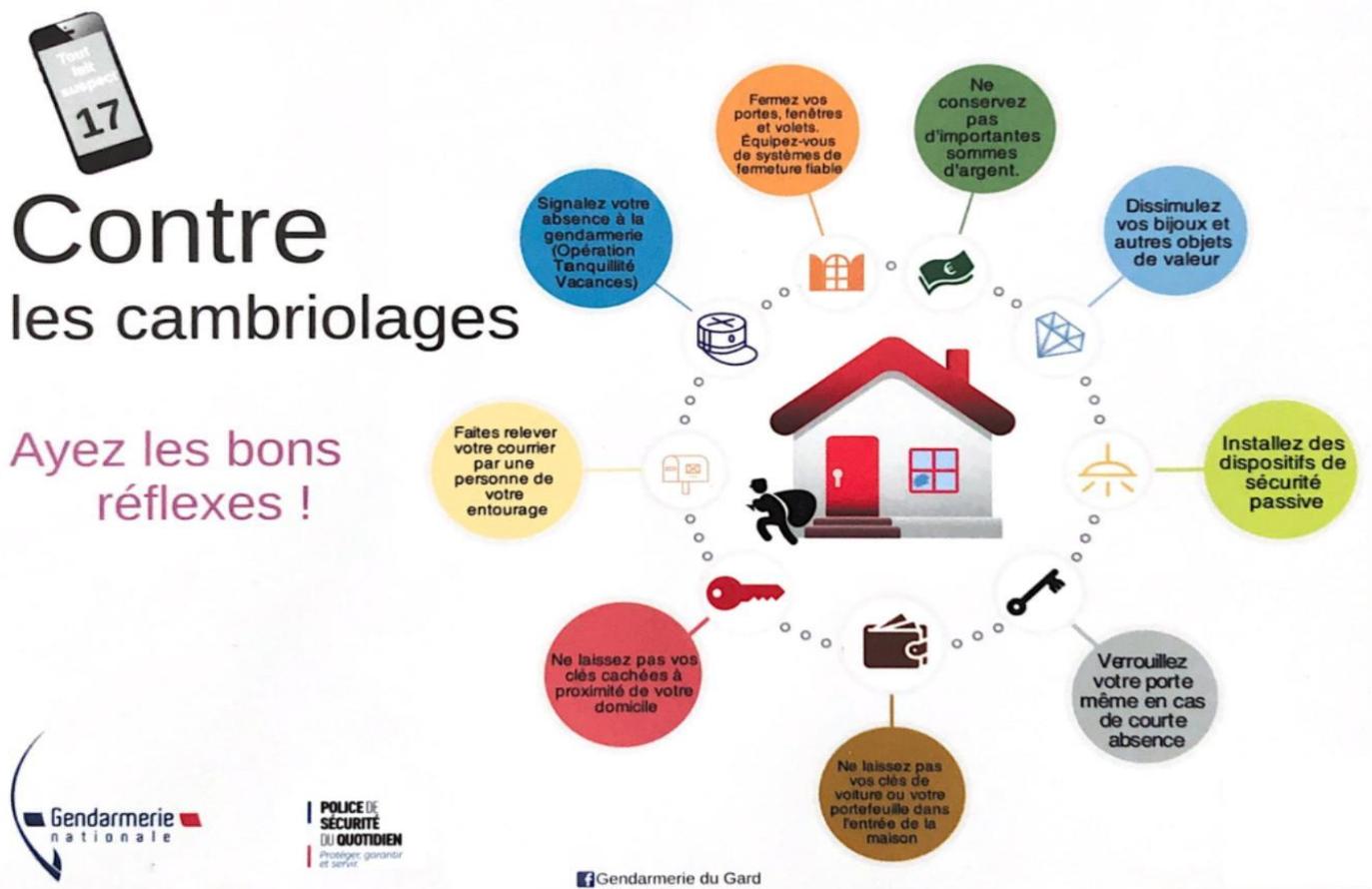
INFORMATIONS PRATIQUES (suite)

PRÉVENTION GENDARMERIE : Opération Tranquillité Vacances (OTV)

Courant juin, la commune et les communes voisines, ont connu malheureusement plusieurs effractions, cambriolages ou tentatives de cambriolages et des patrouilles de gendarmerie ont pu s'intensifier sur notre secteur.

Selon le Ministère de l'Intérieur, 29% des cambriolages sont perpétrés entre juin et septembre.

Ayez les bons réflexes, si vous constatez des faits anormaux, n'hésitez pas à contacter la gendarmerie de secteur (Brigade de gendarmerie St Laurent la Vernède/Uzès) et pensez à l'opération « **Opération Tranquillité Vacances (OTV)** ».



Comment ça marche ?

Si vous devez vous absenter pour plusieurs jours, vous pouvez le signaler à la gendarmerie. Sur internet, vous pouvez accéder à la démarche en ligne (Via Franceconnect) ou vous rendre à la brigade de gendarmerie de notre secteur. Un formulaire de demande individuelle « Opération Tranquillité Vacances » est à renseigner ou à remettre directement en gendarmerie, au minimum 48h avant le départ, ou anticiper au-delà.

L'adresse du domicile sera alors intégrée à une application géographique. Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile ou vous alerter en cas d'anomalies.

INFORMATIONS PRATIQUES (suite)

RENOVATION ENERGETIQUE : Des permanences sur le territoire

Si vous avez un projet de rénovation énergétique et souhaitez obtenir des conseils, des permanences existent. Elles sont gratuites et accessibles à tous.

Porté par le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) du Gard, ce service est proposé sur le territoire de l'Agglomération du Gard Rhodanien. Pour prendre rendez-vous, aller sur le site internet des CAUE <https://.les-caue-occitanie.fr/gard>

Vous pouvez également les joindre par téléphone au 04 66 70 98 58

- lundi et vendredi de 13h30 à 17h
- mardi et jeudi de 9h à 12h30

Vous pouvez aussi obtenir d'autres renseignements sur le site de l'agglomération dans la rubrique « La rénovation énergétique ».

Vous souhaitez engager des travaux de rénovation énergétique, le Guichet unique Rénov'Occitanie peut vous aider

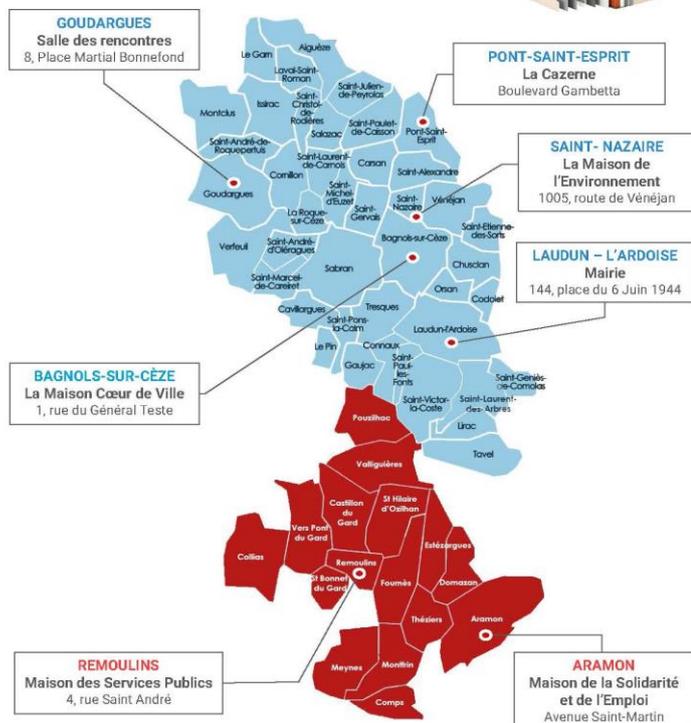


Pour un habitat
 +économique +confortable -coûteux
 Des conseils neutres, indépendants et gratuits



Un partenariat entre votre collectivité et le Guichet Rénov'Occitanie vous permet de minimiser vos déplacements.

Prenez rendez-vous pour rencontrer un conseiller énergétique dans une permanence proche de chez vous.



Communes	Lieux	Permanences	Horaires
Communauté d'agglomération du Gard rhodanien			
Bagnols-sur-Cèze	La Maison Cœur de Ville	1 ^{er} et 3 ^e vendredi du mois	9h00 - 12h00
Laudun - L'Ardoise	Mairie	2 ^e et 4 ^e mercredi du mois	9h00 - 12h00
Saint-Nazaire	La Mairie de l'Environnement	2 ^e et 4 ^e mercredi du mois	13h30 - 16h30
Pont-Saint-Esprit	La Cazerne 1 ^{er} étage - Salle 1.46	2 ^e et 4 ^e vendredi du mois	9h00 - 12h00
Goudargues	Salle des mariages	2 ^e et 4 ^e vendredi du mois	13h30 - 16h30
Communauté de communes du Pont-du-Gard			
Remoulins	Maison des Services Publics	1 ^{er} et 3 ^e mercredi du mois 1 ^{er} et 3 ^e mercredi du mois	9h00 - 12h00 13h30 - 16h30
Aramon	Maison de la Solidarité et de l'Emploi Bureau N°5	1 ^{er} et 3 ^e vendredi du mois	13h30 - 16h30

Pour obtenir un rendez-vous

<https://www.les-caue-occitanie.fr/gard>

OU

04 66 70 98 58

Lundi et vendredi de 13h30 à 17h30
Mardi et jeudi de 9h00 à 12h30

SÉCURITÉ & ENVIRONNEMENT

Malgré les quelques pluies de juin, LE RISQUE INCENDIE EST TOUJOURS TRÈS PRÉSENT !

IL FAUT RESTER PRUDENT !

RISQUE DE FEU DE FORÊT

**INCENDIE DE FORÊT
UNE ORIGINE HUMAINE DANS 95% DES CAS !!**

Toute utilisation du feu peut être une source de départ d'incendie de forêt.

En été, lorsqu'on est en forêt, en zone de garrigue ou à proximité de ces espaces, on n'utilise jamais le feu quel qu'en soit l'usage :

- pas de cigarette en forêt,
- pas de barbecue,
- pas de brûlage de déchets,
- pas de lancer de lanternes thaïlandaises ou de feux d'artifice.



INCENDIES DE FORÊT

Protégez-vous et protégez la forêt !

FOREST FIRES Protect yourself and the forest
WALDBRÄNDE Schützen Sie sich und den Wald



En forêt, je respecte les règles

In the forest, I respect the rules

Im Wald halte ich mich an die Regeln

L'accès en forêt est réglementé dans le Gard
En été, avant d'aller en forêt, je me renseigne sur les conditions d'accès et les consignes à respecter

Access to the forest is regulated in the Gard. In summer, before going to the forest, I get information about the access conditions and the rules to follow

Im Departement Gard ist der Zugang zum Wald gesetzlich geregelt. Bevor ich im Sommer in den Wald gehe, informiere ich mich über die Zugangsbedingungen und die zu beachtenden Vorschriften.

NIVEAU DE RISQUE / RISK LEVEL / WALDBRANDWARNSTUFE

<p>FAIBLE / LOW / GERING</p> <ul style="list-style-type: none"> - toute utilisation de feu interdite (*) - travaux autorisés - camping et bivouac possibles en fonction des réglementations locales - accès autorisé - circulation motorisée réglementée en forêt <p><i>// Use of fire prohibited. Forest work authorized. Camping and bivouac possible depending on local regulations. Authorized access. Regulated motorized traffic.</i></p> <p><i>// Der Gebrauch von Feuer ist verboten. Arbeiten im Wald zulässig. Bivakieren und wildes Campen laut den örtlichen Bestimmungen zulässig. Autorisierter Zugang. Motorisierter Verkehr geregelt.</i></p>	<p>MODÉRÉ / MODERATE / MODERAT</p> <ul style="list-style-type: none"> - toute utilisation de feu interdite (*) - travaux autorisés (se munir d'un dispositif d'extinction approprié) (*) - camping et bivouac possibles en fonction des réglementations locales - accès autorisé - circulation motorisée réglementée en forêt <p><i>// Use of fire prohibited. Forest work authorized (using an appropriate extinguishing device). Camping and bivouac possible depending on local regulations. Authorized access. Regulated motorized traffic.</i></p> <p><i>// Der Gebrauch von Feuer ist verboten. Arbeiten im Wald zulässig (unter Mitführung eines geeigneten Feuerlöschsystems). Bivakieren und wildes Campen laut den örtlichen Bestimmungen zulässig. Autorisierter Zugang. Motorisierter Verkehr geregelt.</i></p>
<p>ÉLEVÉ / HIGH / HOCH</p> <ul style="list-style-type: none"> - toute utilisation de feu interdite (*) - travaux autorisés de 5h00 à 18h00 (se munir d'un dispositif d'extinction approprié) (*) - camping et bivouac interdits (*) - accès déconseillé - circulation motorisée réglementée en forêt <p><i>// Use of fire prohibited. Forest work allowed from 5am to 6pm (using an appropriate extinguishing device). Bivouac and wild camping prohibited. Restricted access to the forest. Regulated motorized traffic.</i></p> <p><i>// Der Gebrauch von Feuer ist verboten. Waldarbeiten sind von 5.00 bis 18.00 Uhr erlaubt (unter Mitführung eines geeigneten Feuerlöschsystems). Es wird empfohlen, die Wälder am Morgen zu betreten. Bivakieren und wildes Campen verboten. Eingeschränkter Zutritt zum Wald. Motorisierter Verkehr geregelt.</i></p>	<p>TRÈS ÉLEVÉ / VERY HIGH / SEHR HOCH</p> <ul style="list-style-type: none"> - toute utilisation de feu interdite (*) - travaux interdits (*) - camping et bivouac interdits (*) - accès interdit - circulation motorisée interdite en forêt <p><i>// Use of fire prohibited. Forest work prohibited. Bivouac and wild camping prohibited. Access to forest areas is strongly discouraged. Prohibited motorized traffic.</i></p> <p><i>// Der Gebrauch von Feuer ist verboten. Das Arbeiten, das motorisierte Verkehr, das Bivakieren, das wilde Zelten sowie der Zugang zum Wald sind verboten.</i></p>

POUR CONNAÎTRE LE NIVEAU DE RISQUE ET LES CONDITIONS D'ACCÈS EN TEMPS RÉEL FLASHEZ LE QR CODE

THE RISK LEVEL AND THE ACCESS CONDITIONS ARE AVAILABLE IN REAL TIME BY SCANNING THE QR CODE

UM DIE WALDBRANDWARNSTUFE UND DIE ZUGANGSBEDINGUNGEN IN ECHTZEIT ZU ERFAHREN, SCANNEN SIE DEN QR-CODE



www.risque-prevention-incendie.fr/gard

Avec le soutien financier de :



* Selon les arrêtés préfectoraux en vigueur. Plus de renseignements en Préfecture, en mairie ou en office de tourisme. Ces interdictions s'appliquent en forêt et à 200 mètres des massifs forestiers.
According to the prefectural decrees in force, more information is available at the Prefecture, the town hall or the tourist office. These prohibitions apply in the forest and 200 meters from the forest areas.
Gemäß der geltenden Verwaltungsanordnungen der Präfektur. Weitere Informationen erhalten Sie bei der Präfektur, im Rathaus oder im Tourismusbüro. Diese Verbote gelten im Wald und 200 Meter von den Waldgebieten entfernt.



**L'imprudence,
1^{ère} cause
de départ de feu.**

prevention-incendie-foret.com

Que faire face à UN INCENDIE

Appeler les sapeurs-pompiers le **18** ou le **112**

Votre message d'alerte doit :

- **Préciser :**
 - Le lieu exact du sinistre (*commune, lieu-dit...*)
 - la nature de la végétation qui brûle (*herbe, broussaille, arbres, forêt...*)
 - l'importance du sinistre (*petit feu, plusieurs dizaines de m² en feu...*)
- **Dire s'il y a des personnes ou des habitations menacées**
- **Indiquer éventuellement un point de rendez-vous pour guider les secours.**
- **Donner votre numéro de téléphone et attendre la validation des sapeurs-pompiers avant de raccrocher.**

Département du Gard
Maison du Département
3, rue Guillemette
30044 Nîmes cedex 9
Tél. : 04 66 76 76 76





PROTEGER VOTRE BIEN en APPLIQUANT LA REGLEMENTATION DES OLD OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT



*Protégez votre maison et votre famille.
La prévention c'est l'affaire de tous !*

LES FEUX DE FORÊT ça n'arrive pas qu'aux autres !



Mettez-vous dans le feu de l'action !

JE DEBROUSSAILLE

sur 50 mètres autour de ma propriété et sur 10 mètres autour de mes voies d'accès. Je me renseigne sur les différents cas de figure en fonction de la zone concernée.

J'ENTRETIENS

mon jardin en veillant à ne pas laisser de végétaux morts ni d'arbres contre ma maison ou surplombant ma toiture.

mes gouttières et ma toiture ! Pas de végétaux morts dedans ou dessus !

JE SURVEILLE MES BRAISES

pas de barbecue sur sol sec combustible mais un barbecue bâti et attenant à ma maison.

JE SUIS VIGILANT

mes mégots dans le cendrier. En été, évitez toutes étincelles lors des opérations d'entretien.



JE SUIS JURIDIQUEMENT RESPONSABLE,

ce qui veut dire qu'en cas d'incendie je peux être tenu responsable du non respect de mes obligations.

SE RENSEIGNER

Si vous habitez une commune soumise à un risque d'incendie de forêt, le niveau de risque auquel votre habitation est soumise peut être décrit dans plusieurs documents que vous trouverez dans votre mairie ou auprès des services de l'État.

ÉVITER TOUTE IMPRUDENCE

Respectez les réglementations et les recommandations en lien avec :

- la circulation et les accès en forêt,
- le jet de mégots,
- les déchets en forêt,
- le brûlage des végétaux et l'emploi du feu ...

LE DÉBROUSSAILLEMENT UNE OBLIGATION LÉGALE

Le débroussaillage est une obligation légale et représente la mesure de prévention la plus efficace pour prévenir les incendies ou limiter leur propagation et leur intensité.

Le non respect de la réglementation vous expose à des sanctions et peut engager votre responsabilité juridique y compris pour la mise en danger de la vie d'autrui.

SÉCURITÉ & ENVIRONNEMENT (suite)

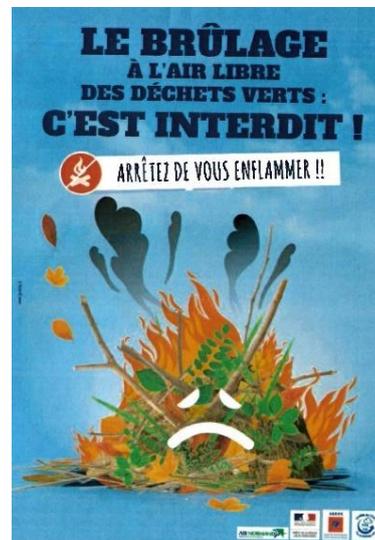
LA REGLEMENTATION EN MATIERE DE FEU

Chaque année, **entre le 15 JUIN et le 15 SEPTEMBRE**,
TOUT EMPLOI DU FEU est strictement interdit (Arrêté préfectoral du 31/08/2012).

Par ailleurs, le brûlage à l'air libre des déchets verts des ménages est strictement interdit (Article 84 du Règlement Sanitaire Départemental). Cette interdiction est valable en tout temps et en tout lieu. Les déchets de tonte, les feuilles sèches, l'élagage d'une haie de cyprès ou autre sont concernés par cette interdiction permanente.

- Par dérogation à ce principe d'interdiction générale de brûlage à l'air libre, le brûlage des végétaux est permis dans le cadre des OLD, dès lors qu'aucun moyen d'élimination de ces déchets n'est mis à disposition des particuliers à qui s'impose cette obligation légale.

- Autre dérogation possible en cas de végétaux coupés ou sur pieds, brûlés dans le cadre d'une activité agricole et forestière.



Au titre de ces dérogations et seulement dans ce cas-là, ci-dessous un tableau récapitulatif des périodes réglementées pour l'emploi du feu.

Usage du feu par le propriétaire	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Brûler des végétaux coupés dans et jusqu'à 200m de bois	Possible (*) sans déclaration	Possible (*) avec déclaration				INTERDIT			Possible (*) sans déclaration			
Brûler des végétaux sur pied dans et jusqu'à 200m de bois	Possible (*) avec déclaration					INTERDIT			Possible (*) avec déclaration			

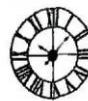
Les périodes soumises à déclaration nécessitent de remplir en mairie un document de déclaration de brûlage.

Élimination des branchages issus des OLD

Élimination des branchages issus du débroussaillage :

- De préférence : par broyage, compostage ou apport en déchetterie
- Le règlement sanitaire départemental (RSD) interdit de façon permanente le brûlage des déchets verts des particuliers. 
- Par dérogation au RSD : en dehors de la période du 15 juin au 15 septembre, les résidus de débroussaillage peuvent être brûlés. Le feu doit être mené avec précaution (respect de l'arrêté du 31 août 2012 relatif à l'emploi du feu, une déclaration en mairie est nécessaire du 1^{er} février au 14 juin).

Précautions à prendre :

- Prévenir les pompiers 
- Uniquement si la vitesse du vent est inférieure à 20 km/h 
- Incinération entre le lever du soleil et une heure avant son coucher 
- Réserve d'eau à proximité 
- Surveillance constante du feu 
- Extinction totale 1 heure avant le coucher du soleil 

SECURITE ET ENVIRONNEMENT (suite)

POINT SUR LA REDEVANCE INCITATIVE

LA REDEVANCE INCITATIVE (RI) est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024

✓ **RAPPEL JOUR DE COLLECTE SUR NOTRE COMMUNE :**

Calendrier de collecte pour notre commune

JOUR DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGERES RÉSIDUELLES	JOUR DE COLLECTE DES EMBALLAGES
Mardi matin	Mercredi matin

Il est conseillé de les sortir la veille à partir de 18h.

Merci de ne pas les sortir les jours avant pour éviter les déchirements possibles des sacs.
Sans compter que cela n'est guère esthétique également.

✓ **FACTURATION :**

La facturation va se faire de la façon suivante : Vous avez reçu début août une première facturation (c'est un forfait) qui correspond à la moitié de votre abonnement annuel (en fonction de votre choix de taille de bac). Vous recevrez, en début d'année 2025, une seconde facture de régularisation, pour la fin d'année 2024. Elle sera du même montant que la première si vous n'avez pas fait de levée de bac supplémentaire. Si ce n'est pas le cas, le montant sera plus élevé, en fonction du nombre de levées (en plus des 15 prévues dans l'abonnement).

Pour payer la facture : Différents moyens de paiement :

Par carte bleue via PayFIP, par chèque via le TIP SEPA, en espèces en flashant le QR code sur la facture auprès du buraliste, par virement auprès du centre d'encaissement.

✓ **ATTENTION :** Les foyers qui n'ont pas récupéré leur bac seront facturés du forfait le plus élevé en 2024.

✓ **INFOS :**

Pour toute question, contacter le service Gestion des déchets de l'Agglomération du Gard Rhodanien au **04 66 90 58 00** ou à l'adresse mail suivante : **redevance.incitative@gardrhodanien.fr**

Infos également disponibles sur le site internet de l'agglomération : Onglets Environnement Eau Déchets ⇒ Redevance incitative ou sur le site internet de la commune : Onglet Vie Locale ⇒ Gestion des déchets.

Les porte sacs jaunes : Suite de l'installation



Les porte sacs jaunes en ferronnerie que Bernard Picco a fabriqués et offerts à la commune sont toujours en cours d'installation.

Ceux prévus aux hameaux de la Cadinière et de Christol sont désormais posés et utilisés régulièrement. (Pour rappel, sacs à mettre la veille de la levée du mercredi matin).

Nous espérons que les habitants qui se trouvent à proximité apprécient leur fonctionnalité.

VIE DU VILLAGE

ÉTAT CIVIL (janvier 2024 - juillet 2024)

NAISSANCE

- 🌸 Monroe, fils de Nathalie NARANJO et Jérémy COLLET, le 16 février
- 🌸 Gabriel, fils de Elsa PANTEL et Axel PRADE, le 27 mai
- 🌸 Marius, fils de Mary LACOUSSE et Nathan JUVIN, le 09 juillet

MARIAGE

- 💕 Karine GIL et Vincent LABROUVE, le 13 juillet

PACS

- 💕 Megane DURAND et Nils COLLOT, le 10 janvier
- 💕 Colette REY et Michel CURTAT, le 21 mai

DÉCÈS

- 🌸 Alphonse MELONI, le 20 janvier
- 🌸 Jean-Pierre MAURIN, le 23 février
- 🌸 Richard RENARD-HEROUARD, le 22 mars

PARRAINAGE CIVIL

- ✳ Lucie RABIER, le 8 juin

RÉSULTATS SCOLAIRES

Cette liste a été établie d'après les informations portées à notre connaissance...
Si vous constatez des oublis, merci de nous contacter pour une prochaine parution

LES ENTRÉES en 6^{ème} :

Attilio PASQUETTI
Capucine HORN
Zack RUELIN
Evi KINER

DNB (Diplôme National du Brevet) :

Eliot BOUNASRI
Maya BOUYSSOU
Lucie BRUNEL
Manon CARMINATI
Elisa HUYGHE

Baccalauréat :

Lou-Anne AMATHIEU : Bac général
Hugo BOUYSSOU : Bac général
Melwin CLAISSE : Bac général
Chloé COMBEMALE : Bac professionnel
Lili GALEA : Bac technologique
Sullivan PILLE : Bac général
Joshua TRUANT : Bac général

BTS Spécialité Collaborateur Juriste Notarial

RASOAMAHARO Aurélie

FÉLICITATIONS ET BONNE CONTINUATION !!

VIE DU VILLAGE (suite)

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Soucieux d'améliorer le service apporté aux administrés, la mairie augmente ses plages horaires d'ouverture au public.

Désormais le secrétariat de mairie est également ouvert et reçoit le public le mercredi matin de 9h à 12h00, en plus des mardis matin (9h00-12h00) et des vendredis toute la journée (9h00- 12h00 et 14h00-17h00).

LA COMMUNE S'AFFICHE : LE NOUVEAU SITE INTERNET



Ça y est ! Après quelques mois de gestation, le nouveau site internet de la commune est visible depuis juillet sur « la toile ».



Il a fallu en effet quelques mois de travail et d'échanges avec « l'Agence Miyou » de St Laurent des Arbres, créatrice du site en partenariat avec Symbiose Office, société qui gère depuis quelques années déjà notre matériel informatique.

Voulu dans la continuité de notre ancien site, créé entièrement en 2014 par Gérard Laval, conseiller municipal et ce, à moindre coût, il devenait nécessaire désormais de le retravailler, d'autant plus également après le déménagement de Gérard Facon qui avait bien voulu prendre la relève dans la gestion de ce site jusqu'à la mise en ligne du nouveau site. Ce travail était donc nécessaire d'une part pour permettre sa réactualisation de manière plus simple et d'autre part pour mieux coller aux réglementations actuelles, avec bien sûr « un relooking ».

Rénové, ce site se veut plus intuitif et facile d'accès avec sa page d'accueil qui reprend les actualités communales et les accès directs avec des grands onglets généralistes (mairie, vie locale, découvrir le village, tourisme...), et des sous catégories (associations, gestion des déchets, producteurs...).

Vous y retrouvez les renseignements classiques au sujet des horaires d'ouverture mairie, sur l'école, la cantine, etc. mais également des liens avec les services de l'Etat, l'Agglomération du Gard Rhodanien et autres partenaires institutionnels.

Enfin, pour votre plus grand plaisir, les données historiques et géologiques sur la commune de Gérard Laval et avec son accord, ont pu être reprises. Beaucoup de communes d'ailleurs nous les envient !

Par contre, un peu de patience, nous sommes un peu en rodage, il est possible qu'il y ait encore quelques petites « coquilles », n'hésitez pas à nous en informer en mairie.

Tapez dans la barre de recherche : site officiel de St André d'Olérargues et vous y êtes !

VIE DU VILLAGE (suite)

REPAS DES AINÉS

Le repas des aînés, qui a eu lieu, comme chaque année fin janvier avec ceux de Saint Marcel de Careiret, s'est déroulé dans une excellente ambiance.

L'ensemble des participants, près de 150 convives, se sont régalés d'un repas préparé par « Le petit Gourmand », traiteur à Connaux.

Côté animation, là aussi, une belle ambiance durant tout le repas, assurée par un beau trio ! Le duo sœur/frère Karine et Johan de la Cie Play et le chanteur animateur Alain Rubio. Chants, danses, jeux et blagues ont ponctué joyeusement ces retrouvailles, qui représentent toujours un excellent moment riche en partage et convivialité.



EFFRACTION SALLE COMMUNALE ET RESTAURANT

Début juin la salle des fêtes et le restaurant ont été fracturés pendant la nuit. Les dégâts ont essentiellement concerné les portes, le lieu n'ayant rien de précieux à voler.

Cet acte de malveillance fait partie d'une plus vaste série d'effractions et cambriolages qu'ont connue les alentours, chez des particuliers, qui ont eu lieu durant cette même période.

ETOILE DE BESSEGE

Début février, cette course cycliste est passée pour la 3^{ème} année consécutive dans le village, venant de St Marcel de Careiret, direction Goudargues.



De nombreuses personnes, dont beaucoup d'enfants, se sont placées le long de la route départementale pour voir les professionnels en action. Il faut dire que c'est toujours assez impressionnant de voir autant de cyclistes professionnels et aussi rapides, il ne fallait pas rater l'horaire de passage !

La course de Bessèges est la première de la saison des courses cyclistes professionnelles avec une vingtaine d'équipes présentes. Espérons à l'année prochaine !

VIE DU VILLAGE (suite)

FONTAINE ET LAVOIR QUI COULENT

L'année dernière, les pluies de printemps avaient permis à la fontaine du village de se remettre à couler. Cette année, la quantité d'eau tombée a été telle que, non seulement la fontaine a pu couler, mais le trop plein naturel qui se déverse dans le lavoir a rempli ce dernier. Les deux édifices de notre village dédiés à l'eau ont donc retrouvé leur usage pendant plusieurs semaines avant que l'été ne vienne à bout de ce moment, toujours plaisant.

Voici les relevés de pluviométrie d'un habitant du Mas de Sellier (Cela bien sûr, peut varier d'un quartier à un autre) :

En 2023, sur l'année il a été relevé 640 mm de pluie. En 2024, au 30 juin, les relevés font état de 651mm. Au final sur les 6 premiers mois de l'année 2024, il est tombé quasiment la même chose que sur toute l'année 2023, année particulièrement sèche ! Il n'est donc pas surprenant que les sources aient retrouvé un certain niveau passé. Et actuellement au 17 août, on est à 718 mm.

DEGATS DE SANGLIERS



Au milieu des bois, ce poteau électrique est régulièrement pris comme grattoir par des hordes de sangliers. A force de s'y frotter, les animaux sont parvenus à réduire le diamètre du poteau à trois fois rien.

C'est une situation assez curieuse et surprenante mais pas tant rare que cela. Heureusement que les chasseurs parviennent à réguler, tant bien que mal, la surpopulation de cette espèce envahissante, qui a tendance à faire de nombreux dégâts, tant dans les chocs avec des véhicules, que sur les récoltes des agriculteurs et maintenant sur les poteaux d'Enedis...

Signalé, le poteau devrait être changé par les équipes d'Enedis.

LUTTE CONTRE L'AMBROISIE

Son aspect aux différents stades



Plantule
Avril-Juin

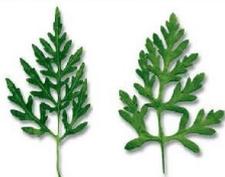


Stade végétatif
Mai-Juillet



En fleur
Août-Septembre

Signes particuliers



- Feuille du même vert sur les deux faces
- Pas d'odeur quand on la froisse

Risques de confusion

Armoise commune

- Face inférieure de la feuille couleur gris argenté
- Odeur quand on la froisse



Armoise annuelle

- Feuille finement découpée
- Odeur quand on la froisse



©Fried - ANSES

Vous l'avez reconnue?
Détruisez-la
et signalez-la sur
www.signalement-ambroisie.fr



Plus d'infos :
www.ambroisie-risque.info



L'ambroisie est une plante envahissante dont le pollen est fortement allergisant : il provoque allergies, conjonctivite, asthme, urticaire...L'ambroisie arrive dans sa phase allergisante et les fortes concentrations de pollen dans l'air persisteront pendant plusieurs semaines.

En la détruisant, nous aidons à préserver la santé !

Il est important d'agir maintenant avant que l'ambroisie ne libère tous ses pollens et qu'elle ne soit en graines. Une fois détruite, laissez-la sécher sur place pour éviter de disséminer les graines.

Si vous constatez un nombre important de plantes d'ambroisie signalez-le : Plateforme de signalement Ambroisie : www.signalement-ambroisie.fr

- Par téléphone **0 972 376 888**
- Par mail contact@signalement-ambroisie.fr
- Sur un site internet www.signalement-ambroisie.fr
- Sur une application Smartphone « Signalement-Ambroisie »





ZOOM SUR ROMUALD BOMPARD, NOUVEAU CHEF DE L'EMPREINTE



Après quelques mois de fermeture, le restaurant de la commune : L'Empreinte » a réouvert. Le nouveau chef aux commandes s'appelle Romuald Bompard. Ce restaurateur aux 24 ans d'expérience est ravi de ce nouveau challenge. C'est le retour aux sources pour ce restaurateur baroudeur !

Originaire d'Uzès, il a commencé sa profession, tout jeune, auprès de son père, boucher, charcutier, traiteur dans le centre-ville de la cité uzétienne.

Ensuite, il a ouvert son premier restaurant à Barjac où il est resté plusieurs années avant de voyager.

Il a travaillé dans différents restaurants en Belgique, notamment à Bruxelles puis il est parti encore plus au nord, à Bergen en Norvège avant de retrouver le sud et de s'installer en Corse à Porticcio ! De là, il a fait escale, toujours dans la restauration, en Lozère, d'abord à Sainte Enimie puis à Vebron. Il en est parti pour le centre-ville de Sedan dans les Ardennes.

Mais voulant se rapprocher de son sud natal, des cigales et du soleil, il a posé, pour notre plus grand régal, ses valises à Saint André !

Il propose une cuisine dans la lignée de ce que Valentin et Nicolas, les anciens restaurateurs proposaient, mais en apportant évidemment sa touche personnelle et sa longue expérience.

Ses maîtres mots : bons produits locaux et bons vins ! Sans nul doute qu'avec un pareil programme, le résultat ne peut en être que savoureux. Et c'est ce que les premiers avis disent d'ailleurs...

Nous sommes heureux d'accueillir Romuald et lui souhaitons la bienvenue !

Contact :

Tel : 06-15-38-28-13



REMISE DU DIPLOME DU LABEL NUMERIQUE DE 3ème NIVEAU

Moment de grande émotion et de fierté pour l'école du village qui a reçu le 17 mai dernier, le Label de niveau 3 valorisant ainsi l'usage du numérique en classe.

Christophe Mauny, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) du Gard, en présence de Christine Pretceille, Inspectrice de l'éducation nationale, responsable de la circonscription de Bagnols/Cèze, de Xavier Blanc, Conseiller départemental pour le numérique, de Stéphane Sébastien, Inspecteur de l'éducation nationale pour le numérique dans le Gard et de Nathalie Lacousse, Maire de notre commune, a remis à Gael Bégaud, Directeur de l'école et Laurine Bréaud, qui sont les deux enseignants de la classe des grands, le diplôme de niveau 3, labélisant l'école pour le numérique.



Nathalie Lacousse a également reçu du DASEN un autre exemplaire du diplôme, soulignant le très bon travail collaboratif entre l'école et la municipalité pour son investissement dans ce domaine.

Christophe Mauny a rappelé au cours de la cérémonie que "sur les 537 écoles gardoises, 200 étaient labélisées, mais seulement 47 pour le niveau 3, niveau le plus haut", ce qui rend l'obtention de ce label pour notre école encore plus valorisant. Il a ensuite expliqué aux enfants, avec une grande pédagogie, ce qu'était la labellisation numérique. Puis il a rappelé qu'il était important, à ses yeux, de remettre le diplôme dans l'école, devant les enfants eux-mêmes, dans leur cadre quotidien de travail.

Gaël Bégaud a demandé à trois élèves : Eléanor, Evi et Capucine, de présenter, devant les adultes présents et tous leurs camarades, quelques exemples de pratiques du numérique, alors qu'en même temps d'autres élèves filmaient cette démonstration pour ensuite le partager avec les autres écoles du département sur un site collaboratif. Avec une grande clarté et aisance, toutes trois se sont prêtées consciencieusement à cet exercice.

L'enseignant a également expliqué que cette pratique du numérique lors d'un exposé par exemple, arrivait en classe après un travail sur d'autres supports (livres...) et après également une présentation orale devant les autres élèves, permettant de multiplier les compétences des enfants.



A l'issue de cette remise, un moment convivial a été proposé à l'ensemble des convives.

Les enseignants et élèves ont été honorés de la remise de ce diplôme remis en mains propres par le DASEN du Gard qui souhaitait ainsi mettre en valeur les belles initiatives d'une école du milieu rural.

ÉCOLE (suite)

L'ART S'INVITE A L'ÉCOLE : UNE ŒUVRE D'ART DE BERNARD PICCO

Cette année aura été riche d'un point de vue artistique pour les élèves de l'école ! Après une visite aux Baux de Provence pour voir une exposition sur les peintres hollandais, c'est un artiste plus local que les enfants ont pu rencontrer.

Bernard Picco est venu lui-même présenter sa sculpture «Moriens Planeta», devant des enfants très attentifs. Ils ont pu poser toutes leurs questions à l'artiste autodidacte. Cette œuvre en fer forgé, colossale, représente les effets néfastes du soleil sur notre planète.



LA FETE DE L'ÉCOLE : DE LA JOIE ET UN AU REVOIR



La fête de l'école de fin d'année scolaire est toujours un moment d'intense plaisir pour les élèves et pour les adultes. Les jeunes ont proposé, sous l'œil attentif des enseignants et sous l'œil attendri des familles, un spectacle de grande qualité : chants, danses et scènes de théâtre étaient au programme. Ils nous ont régautés !

Les enfants ont enthousiasmé un public déjà tout acquis à sa cause, tant par leur aisance que par leur prestation elle-même.

A la fin de la représentation, il y a eu deux moments d'émotion : Le premier, lorsque les CM2 qui partent au collège se sont vus offrir de cadeaux d'au revoir et de bonne rentrée au collège.

Et le deuxième, au moment où « maitresse Laurine », adorée de ses élèves a reçu pléthore de cadeaux pour son départ pour qu'elle n'oublie pas Saint André !

La classe des grands va ainsi avoir un nouvel enseignant pour compléter le mi-temps de Gaël Bégaud. Les larmes ont coulé chez les petits mais aussi chez les grands, signe de la bonne ambiance qui règne au sein de notre école. Nous souhaitons à Laurine le meilleur pour l'avenir. Sa mutation va lui permettre, de se rapprocher de sa famille tout en limitant les trajets.



ÉCOLE (suite)

JEUX INTER-GENERATIONNELS

Depuis quelques temps déjà, les enseignants avaient cette idée en tête : demander au club des aînés qui pratique assidument la pétanque tous les vendredis après-midi dans la cour de l'ancienne école, de mettre en place des parties amicales et passionnées avec la classe des plus grands !

Idée qui a fait d'emblée l'unanimité chez nos aînés !



C'est Laurine Bréaud et Patrick Milot qui ont organisé cette belle activité intergénérationnelle. Pendant que des groupes pointaient dans la cour de l'ancienne école, d'autres faisaient des carreaux sur la place communale. En tous les cas c'est une superbe idée et merci aux membres du Club des aînés, décidément très actifs !

Les élèves étaient tout autant ravis de cette découverte que les adultes qui ont ainsi pu transmettre un peu de leur passion.

ÉCOLE « PARALYMPIQUE »

Et oui, en cette période de *Jeux olympiques* et prochainement des *Jeux Paralympiques* et qui plus est, pour une école labellisée « génération 24 », l'accent a été mis cette année sur le sport, avec un investissement plus conséquent en matériel sportif notamment.

Mais pas seulement, les élèves ont pu, dans le cadre de la semaine olympique et paralympique, participer à des ateliers handisports.

L'école a pu ainsi célébrer l'événement tout en sensibilisant les enfants aux différents handicaps, les enseignants étant particulièrement attentifs à la lutte contre les discriminations.

Les jeunes ont ainsi pu faire, grâce au prêt du matériel de l'USEP (Union Sportive pour l'Enseignement du Premier degré), des ateliers de cécifoot (partie de foot sans la vue), course en duo (voyant et non-voyant), course en fauteuil roulant...



TRAVAUX DIVERS

SECURITE ROUTIERE : REALISATION D'UNE CHICANE SUR UN CHEMIN COMMUNAL AU QUARTIER MAS BLANQUET

C'est à la suite d'une rencontre avec un riverain qui faisait part de la vitesse des véhicules sur une portion d'un chemin communal principalement en ligne droite, que la municipalité a travaillé sur la réalisation d'un dispositif pouvant faciliter la diminution de la vitesse.

Pour canaliser au mieux la circulation, l'aménagement s'est porté sur la réalisation d'écluses doubles. Après le montage du dossier administratif (données techniques, devis, subvention), c'est à la mi-janvier de cette année qu'ont pu enfin se réaliser les travaux.

C'est l'entreprise Robert Travaux publics de Verfeuil qui a été retenue pour la réalisation de cet aménagement pour un coût de 7 500,00 € TTC subventionné à hauteur de 70 % par le Département.

Suite à cet aménagement et après quelques mois, il est effectivement constaté une régulation de la vitesse des véhicules sur le chemin de la Route de Christol à l'entrée du quartier du Molinas/Mas de Blanquet.



TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC : TERRAIN MULTISPORT ET RUE DU COUCHANT



A la mi-mars, l'entreprise VALETTE d'Alès a pu nous installer l'éclairage public en deux lieux.

Tout d'abord, au terrain multisport, car si celui-ci était praticable dès la mi-novembre pour la plus grande joie des petits et grands, il ne disposait toujours pas de son éclairage.

C'est désormais chose faite !

Deux lampadaires solaires, voulus de qualité, permettent d'éclairer toute la surface de jeux du terrain pour le plus grand plaisir des utilisateurs qui ont pu notamment durant l'été pratiquer un sport à des heures moins chaudes.

Également envisagé depuis quelques années suite à la construction de l'école communale, l'éclairage public de la rue du Couchant menant à plusieurs habitations et à l'école, a pu être posé à la même période. Très utile pour le chemin piétonnier, notamment au changement d'heure été/hiver.



TRAVAUX DIVERS (SUITE)

REPRISE ASSAINISSEMENT ANCIENNE ECOLE ET TOILETTES DE LA COUR

A la fin du mois de février, des travaux ont été menés sur le réseau d'assainissement de l'ancienne école. En effet, régulièrement des signes de réseau bouché, nous étaient signalés Et pour cause ! La canalisation qui a été remplacée sur une dizaine de mètres était quasiment totalement obstruée par des racines (photo ci-jointe).



C'est l'entreprise Duplan de Verfeuil qui a eu la charge du terrassement et des travaux de réparation pour un coût de 1100,00 €, ce qui a permis à nouveau un fonctionnement normal des locaux de l'ancienne école régulièrement utilisés.

Dans la foulée, les toilettes extérieures situées dans la cour de l'ancienne école ont été changées par les élus et sont désormais en fonctionnement. Les utilisateurs et notamment nos aînés, très assidus à leur pétanque du vendredi pourront désormais en bénéficier.

CHANTIER UTILITE SOCIALE

En partenariat avec l'Agglomération du Gard Rhodanien et l'association Passe Muraille, la commune a décidé de lancer un nouveau chantier d'utilité sociale.

Après l'aménagement d'un muret à l'école, ce chantier porte cette année sur un aménagement situé au niveau du 2^{ème} parking sous la place communale, entre le 1^{er} parking et le terrain multisport, espace jusqu'alors plutôt en terrain vague. Les salariés de l'entreprise d'insertion Passe Muraille ont pour mission de construire un mur en pierre qui servira à mieux délimiter le parking et créer un espace plus accessible situé au-dessus. Ce dernier, sera d'ailleurs nivelé également pour permettre une utilisation plus ludique.



Petit à petit, l'objectif étant d'améliorer et de mieux gérer ce secteur. Après un gros débroussaillage des pourtours, la réalisation du terrain multisport, il s'agira d'apporter au fur et à mesure de nouveaux éléments de loisirs destinés cette fois-ci plus vers la petite enfance. Cela a permis également de créer, avec bien sûr des débroussaillages d'entretien et bénévoles, de nouveaux espaces de parking, bien utiles lors des différentes manifestations.

Ce chantier d'utilité sociale débuté à la mi-mars par les fondations du muret, est un long chantier. En effet, les personnes présentes, tout en apprenant le travail de taille de pierre et de construction, disposent également de jours de formation et c'est tout l'intérêt de ce dispositif complet dans son approche sociale. Pour rappel, les différents partenaires (agglomération, département, état...) assurent la rémunération des salariés et la commune finance les petits outils ainsi que les matériaux utilisés. Cela nécessite également un suivi du chantier par les élus. Patience, après l'attente, nous disposerons d'un nouvel espace communal embelli !

TRAVAUX DIVERS (SUITE)

DEBROUSSAILLAGE CHEMINS

Comme chaque année, les bords de nos chemins ont été fauchés courant juin. C'est l'entreprise SALAZIT de La Roque sur Cèze qui en a eu la charge. Le montant de cette prestation s'élevant à 8 300 €. Cette année, avec un printemps particulièrement pluvieux, les herbes ont bien poussé et ce qui a rendu également la tâche plus compliquée et plus étendue sur la période.

BOUCHAGE DES NIDS DE POULE

Comme chaque printemps, nous procédons au bouchage des nids de poule qui se forment souvent après les pluies sur les différents chemins



communaux de la commune.

En tout début de matinée du samedi 15 juin, une équipe d'une petite dizaine de personnes composée d'élus et d'habitants volontaires, s'est retrouvée tout d'abord autour d'un café et croissants. Merci au jeune Eliott pour sa belle contribution également !

Puis, armés de pelles, balais et râteaux, ils ont arpenté les chemins de la commune, déversant en tout et pour tout 7 tonnes d'enrobé à froid dans les trous de chaussée et autres bordures abimées.

Par ailleurs, des trous présents sur la portion bétonnée de la rue du puits et au cimetière, ont également été comblés en béton lors d'une seconde opération par les élus, profitant du matériel installé pour le chantier d'utilité sociale.

BROYAGE DE PRINTEMPS ET INCIVILITES... : DES DECHETS VERTS RESTANTS

L'entreprise qui intervient pour le broyage printanier, que la commune met en place en partenariat avec l'Agglomération du Gard Rhodanien, n'a pas pu éliminer tous les branchages cette année. La raison en est double : une quantité très importante déposée, mais aussi, malheureusement, un certain nombre de déchets verts non broyables.

Nous vous rappelons qu'il est impératif de bien respecter les prescriptions en termes de dépôt des déchets verts (ni feuilles, ni lauriers, ni cactus...).

Par ailleurs, la période pour déposer les déchets est bien précise, il s'agit de la semaine précédant le broyage. Or, certains continuent de déposer des branches depuis cette opération. Il est bien dommage que cela ne soit pas respecté car forcément cela n'est guère agréable à l'œil et surtout empêche les voitures de se garer, notamment lors des différentes manifestations associatives.... Il est important que tout le monde respecte les consignes pour le bien de tous. Ces actes d'incivilité doivent cesser.

TRAVAUX DIVERS (SUITE)

INCIVILITES ENCORE ET TOUJOURS...

Cela en devient désespérant, des personnes mal intentionnées continuent encore et toujours à jeter des ordures aux abords des conteneurs à verre et à papier présents à la Bégude et au village sous la mairie. Il est fort probable que cela provienne de personnes de passage...mais pas forcément... au grand désespoir des riverains respectueux des règles et de l'environnement et qui subissent les actes irrespectueux des autres et de celui des élus qui nettoient !



Mas Blanquet le 27/07/24 à 10h30 nettoyé



Mas Blanquet le 27/07/24 à 13h30 !

WORLD CLEANUP DAY: 21 SEPTEMBRE 2024

La prochaine journée mondiale du nettoyage de notre planète aura lieu **le samedi 21 septembre 2024**.

Nous vous donnons rendez-vous sur la place du village à 9h30.

Après l'accueil café, suivant le nombre de participants, nous nous répartirons par groupe vers les lieux les plus impactés par des déchets.



Pensez à vous munir de chaussures de marche et de gants !

Si vous avez connaissance d'un lieu qui mériterait d'être nettoyé et qui nous aurait échappé, merci d'en informer la mairie.

Comité des Fêtes et de Jumelage



« Lou Lavandin »

Bonjour à toutes et à tous,

Cette année encore, le Comité des fêtes et de jumelage « Lou Lavandin », a ou va organiser, pour le plaisir de tous, les manifestations suivantes :

- Repas du 8 mai : Avec le traditionnel agneau à la broche, un pur régal !
- Fête du 13 juillet : Une paëlla géante digne de ce nom et soirée dansante pour fêter la fête nationale.
- Fête votive, les 26, 27 et 28 juillet : 3 jours de folies et de rigolade, dans une ambiance festive et familiale.
- La soupe aux pois préparée avec amour par nos amis Suisses (troisième week-end de septembre)
- Un loto gourmand à la salle des fêtes, courant décembre.

Nous vous attendons très nombreux pour faire la fête avec nous.

Nos manifestations ne seraient rien sans vous, habitants de notre belle commune (et d'ailleurs), que beaucoup nous envient.

Merci pour votre présence, votre fidélité qui nous motivent encore plus pour continuer à vous donner encore plein de bons moments.

Cela nous fait chaud au cœur de voir que vous êtes fidèles à votre comité et à ses manifestations.

Un grand merci également aux membres bénévoles, ceux qui viennent parfois de loin et à ceux qui nous ont rejoints pour nous donner un coup de main.

Plusieurs générations maintenant font partie de cette belle équipe dynamique.

Un bel été à tous !

Les membres du comité

PAROLES AUX ASSOCIATIONS (suite)



Encore une belle Année créative à l'Atelier « l'OlérARTguaise »

Enfants et adultes se retrouvent tous les mercredis avec beaucoup de plaisir autour de Frédéric BORT.



Les cours se structurent en deux parties, la théorie et la pratique. Chacun est libre de travailler son sujet avec sa technique et son support.

L'Expo/Démo est fixée le Samedi 14 septembre 2024 à 16heures

à l'atelier situé dans l'ancienne école de St André'Olérargues...

pour ceux qui hésitent encore à nous rejoindre!

Passez un bel été !

A très bientôt !

Info/contact

lolerartguaise30@gmail.com

frederic.bort@free.fr

PAROLES AUX ASSOCIATIONS (suite)



« LA DIANE OLÉRARGUAISE » 30330 Saint André d'Olérargues

Bonjour à toutes et à tous,

Comme chaque année la société de chasse "LA DIANE OLÉRARGUAISE" a tenu son assemblée générale le 26 avril 2024 dans le local aménagé pour son activité.

Le bureau a été modifié et est composé aujourd'hui des personnes suivantes :

Président : Anthony PASQUETTI

Vice-Président : Mika VION

Trésorier : Antoine PASQUETTI

Trésorier adjoint : Mickael MACCHIARELLA

Secrétaire : Guy VERLAGUET

Secrétaire adjoint : Gérard LACOUSSE

Membres actifs : Les personnes composant le bureau et Mrs Christian CARMINATI, Benoît JUSTAMOND.

Comme chaque année, une fois la saison de chasse terminée, le travail des chasseurs n'est pas fini. Un travail échelonné sur toute l'année permet le bien-être des animaux sur notre commune. C'est sur le terrain que se gère l'environnement utile à la biodiversité et aux animaux qui y vivent.

Aménagements :

La réserve "Perdreux" de 100 hectares environ, délimitée par des panneaux côté ouest de la commune est toujours en place. Les abreuvoirs sont toujours entretenus pour permettre à la faune sauvage de passer l'été sans trop de contraintes dues à la chaleur et permettre aux promeneurs de faire boire leurs chiens. Ensuite, deux journées, courant mai, ont été nécessaires pour l'ouverture et le rafraîchissement de certains chemins et traces, également empruntés par les randonneurs et vététistes.

Piégeage :

Trois piégeurs s'activent sur la société pour réguler les renards, les fouines, les pies et autres nuisibles. Ces piégeurs sont aussi à votre écoute pour piéger chez vous le prédateur qui vous a généré des dégâts tels que dans vos poulaillers (Renard, Fouine, ...), dans vos greniers ou autres débarras (Fouine par exemple, ...) et/ou autres dégâts. Depuis le début de l'année il a été prélevé 8 renards et 3 fouines dont 2 chez un particulier.

Pour information, les propriétaires ayant subi des dégâts dans leur poulailler ou maison sont priés de renseigner un document destiné à la fédération des chasseurs du Gard pour connaître l'évolution du nombre et de l'importance des dégâts. Ce document est à demander à la société de chasse.

Dégâts :

Pour la saison écoulée 2023/2024, notre société de chasse qui gère 950 hectares environ, doit s'acquitter d'une participation financière de 902.50€ (0.95€ par hectare), Il a été prélevé 65 sangliers dans cette saison.

Convivialité :

La Diane Olérarguaise organise un repas sur la place du village le Samedi 24août 2024 à Midi. Repas "Gaulois" avec un sanglier à la broche, sanglier "Bio" prélevé sur la commune, là "les circuits courts", à la mode depuis quelques temps, sont bien respectés !!!! Réservez dès maintenant ce Samedi 24/08/2024. Des informations plus précises sur l'organisation et les RESERVATIONS vous seront communiquées par des bulletins mis dans vos boîtes à lettres.

Rappel :

Du 15 avril au 30 juin, les chiens doivent être tenus en laisse lors des promenades dans la nature. Une amende est prévue en cas de non-respect de cette directive (Jusqu'à 750€). Au mois de mars une journée "Nature propre" sera programmée, nous comptons sur vous tous pour y participer.

Nous souhaitons à tous un bon partage de la nature, même en dehors de la période de chasse, jusqu'à la fin de cette saison 2024/2025. Passez de belles vacances pour ceux qui peuvent prendre des congés. Prenez soin de vous et de votre entourage.

Le bureau.

PAROLES AUX ASSOCIATIONS (suite)

CEUX DU REFREGEOUN



Jeux à la salle communale le mardi AM



Pétanque à l'ancienne école le vendredi AM



Centre Azureva d'Hendaye, bien situé et équipé, soleil au rendez-vous. Cuisine régionale basque. Un excellent séjour !

Hendaye du 02 au 06 avril 2024

Randonnée nationale de Générations Mouvement
8 participants de l'association



Trois randonnées : col d'Ibardin, contreforts du massif de la Rhune sur les mercredi et jeudi après-midi, et le Jaizkibel en Espagne sur la journée du vendredi.

Chaque randonnée, en petits groupes homogènes, encadrée par des professionnels diplômés d'Etat, a été proposée avec trois niveaux de difficulté, facile, moyen ou sportif.



PAROLES AUX ASSOCIATIONS (suite)



1 juin – Soirée Aligot sur la place
Un grand merci à tous les bénévoles qui nous ont aidés pour la réussite de cette soirée.

A retenir :
Prochaine soirée Aligot
le 7 juin 2025

Autres activités du 1er semestre 2024

16 janvier Assemblée générale, Galette des Rois,

07 mars Repas au restaurant Le Break à Bagnols sur Cèze,

25 avril *la sortie à la journée a été reportée au mois de septembre,*

27 mai Rencontre départementale (Génération Mouvement) de pétanque à Saint Quentin la poterie,

Deux triplettes hommes ont été engagées. Une n'est pas sortie des poules et a joué la consolante. L'autre a été éliminée en 1/4 de finale. Une triplette féminine a été engagée. Le tournoi féminin a été interrompu à cause d'une pluie torrentielle qui a vite inondé les terrains. Une bonne journée quand même, avec un bon repas.

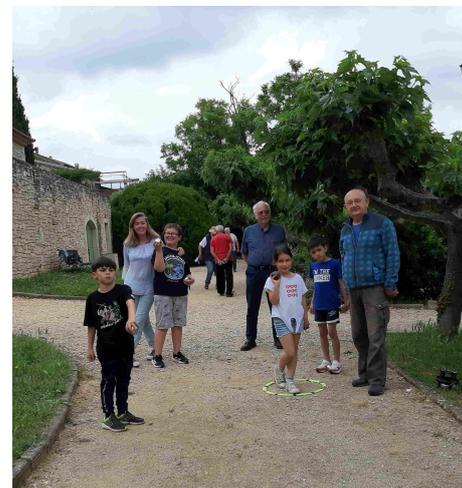
10 juin Fin du tournoi de pétanque féminin à Saint Quentin la Poterie.

Notre équipe féminine s'est bien comportée, mais a perdu la première place sur son dernier match. Dommage, la première place permettait de représenter le Gard au tournoi national du 1er au 5 octobre à Argelès sur Mer,

15 au 22 juin *le voyage dans les Pyrénées a été annulé,*

20 juin Repas champêtre sur la place (couscous),

14 juin – 5 juillet Initiation pétanque avec les enfants de l'école en triplette mixte (deux enfants et un adulte)



Si cela vous tente, n'hésitez pas à vous informer en venant un mardi, ou vendredi après-midi, ou en contactant un membre du bureau :

Marie-Elise BARON – Alexis GUY – Albert MARTINOT – Marie-Claude & Patrick MILOT – Denise THISE – Régine VERLAGUET

UN PEU D'HISTOIRE POUR FINIR : Il y a tout juste 100 ans...

Dans une délibération du 24 février 1924, le conseil municipal, réuni autour du maire de l'époque, Benjamin Puget, présentait le projet d'installation du premier réseau téléphonique à Saint André !

100 ans après, il y a toujours des travaux pour améliorer la communication, mais il s'agit de la Fibre.

En un siècle, le téléphone est passé du filaire au sans fil, puis du sans fil au portable. Les fils suspendus entre les poteaux et installés il y a 100 ans, disparaissent peu à peu au profit de la fibre ou même de la liaison satellite !

Dans cette délibération, nous apprenons que « *Monsieur le Directeur des Postes, Télégraphes et Téléphones du Gard* » fait savoir à la commune que le Conseil général, prenait à sa charge la dépense correspondante à l'installation d'un poste de téléphone.

C'est Monsieur Germain Mazon qui est choisi à cette époque pour assurer le service téléphonique dans toute l'étendue de la commune. En contrepartie, le Conseil municipal, après délibération, lui verse la somme de 365 francs par an (soit un franc par jour) pour s'acquitter de cette tâche, « *en raison du peu d'importance que le service téléphonique est susceptible d'acquérir* »...

Il paraît évident que nos aïeux ne pouvaient pas imaginer que cent ans plus tard, chacun, ou presque, aurait un téléphone dans la poche ou dans la main à longueur de journée !!

La délibération prévoit aussi que le coût des appels passés sera à la charge des demandeurs et que des abonnements sont possibles.

La délibération se termine en précisant que « *renseignements pris, aucune personne actuellement désire souscrire à un abonnement au téléphone* » !

L'appareil téléphonique et la cabine sont installés au domicile de M. Mazon Germain. Son suppléant n'est autre que son épouse Madame Suzanne Mazon, née Broc.

Ils tenaient dans leur habitation un café/épicerie qui se situe aujourd'hui dans le bâtiment entre la rue de la fontaine et celle de l'église. Tandis que le café donnait sur la rue principale, l'entrée de l'épicerie était située face à la fontaine, la fenêtre actuelle étant en ce temps-là une porte.

Par la suite, ce poste de receveur des appels pour la commune a été occupé par d'autres personnes. Tout d'abord, par Noélie Duport dont l'habitation est située actuellement avenue des Lavandières, face au restaurant. Ce poste de télécommunication appelé « cabine » était installé dans sa cuisine au 1^{er} étage de son habitation. Au début des années 50, Mme Duport ayant subi une opération qui l'a éloignée quelques temps de St André, c'est Juliette Couderc, la maman de Robert Couderc qui a repris à son tour cette fonction.

Dans la continuité, Marthe et Robert Couderc ont été les derniers à occuper ce poste. Le téléphone était à cette époque, placé dans le café, lieu central et convivial du village.

C'est au début des années 1980 que le téléphone « unique et communal » a cessé sa carrière, puisque peu à peu les familles ont pu faire installer à leur domicile leur propre téléphone, même si les premiers temps, cela demandait bien 6 mois entre la demande et l'installation !

Merci à Marthe et Robert Couderc et d'autres...pour l'évocation de tous ces souvenirs qui font notre histoire commune !

Séssion du mois de février 1924.

L'an mil neuf cent vingt-quatre et le vingt-quatre février à 2 heures et demie du soir, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois de février sous la Présidence de Monsieur Benjamin Fugot, maire :

Présents M. Leclercq Gustave - Sauvion Louis
Président Siebold - Soullier Jean - Buisser Daniel

Le Président déclare la séance ouverte. - Il communique au Conseil une lettre de M. le Directeur des Postes, télégraphes et téléphones du département du Gard en date du 14 février 1924. - Par cette lettre Monsieur le Directeur fait connaître que le Conseil Général a décidé qu'un réseau téléphonique pourrait être installé dans la commune de St-andré d'olivargues et que le département a bien voulu prendre à sa charge le versement à l'Etat de la dépense correspondante. -

Reste à la Commune les frais de traitement du Géant, du Suppléant, du porteur, du

suppléant.

En raison du peu d'importance que le service téléphonique est susceptible d'acquiescer,

Le Conseil après en avoir délibéré et avoir soumis à M. Allazou Germain, les charges qui incomberont au fixant à son suppléant et au porteur, décide et fixe à 1 franc par jour soit 36 francs par an le salaire du personnel du service téléphonique.

Moyennant la dite somme le nommé Allazou Germain s'engage à assurer le service téléphonique dans toute l'étendue de la Commune sans autre subvention de la part des habitants. (appel et port des dépêches compris)

Il est bien entendu que les frais de communications par téléphones seront toujours couverts par les intéressés, aux tarifs fixés par l'Administration des P. B. et téléphones.

En conséquence le Conseil décide :

1^o Que la cabine et appareils téléphoniques seront installés au domicile de M. Allazou Germain au village de St André.

2^o Que le fixant sera : M. Allazou Germain le suppléant et porteur ; M^{me} Suzanne Allazou

3^o Qu'en vue de faciliter les études préparatoires pour l'installation du service téléphonique dans la commune, deux expéditions du plan du village seront adressées à M. le Directeur du département en y marquant l'emplacement du local où devra fonctionner le service.

Quinzième que la somme de 6 francs pour timbre à mettre sur la déclaration.